

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 17 (2017)

Artikel: Elargir les horizons des filles, une évidence
Autor: Courtet, Martial
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elargir les horizons des filles, une évidence



Entretien avec Martial Courtet

Ministre de la formation, de la culture et des sports

L'élargissement de la palette des métiers pour les filles, notamment dans la technique, est-il un enjeu politique pour le canton du Jura ?

Certainement. Il importe que notre canton développe des stratégies afin d'ouvrir l'éventail des possibles pour les filles. L'égalité doit se réaliser et les filles comme les garçons doivent pouvoir se projeter dans un métier et entamer une formation ou des études hors du carcan des stéréotypes.

Les domaines d'activités traditionnellement féminins offrent peu de perspectives en matière de formation continue, de carrière et de salaire. La mixité professionnelle est un moyen d'action, parmi d'autres, pour réduire les écarts de salaires entre les femmes et les hommes. Rappelons que dans le canton du Jura, cette différence est plus importante (19 % en valeur médiane) que dans le reste de la Suisse (15 %), selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique.

De plus, le tissu économique jurassien se composant principalement de PME actives dans le secteur secondaire, notre canton est tout naturellement tourné vers l'industrie. Promouvoir auprès des filles une formation dans un métier technique représente non seulement une évidence en vue de l'égalité entre les sexes, mais aussi une opportunité qu'il faut saisir pour garantir la relève et les compétences des entreprises jurassiennes.

Quel rôle doivent jouer l'école et la formation professionnelle ?

A mon sens, l'école et la formation doivent promouvoir un large champ des possibles en matière d'orientation pour les deux sexes. Les écoles du secondaire I, mais surtout la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation participent à la mise en œuvre de cet objectif. Les premières, en donnant la possibilité aux écolières de prendre part à des ateliers et des journées découvertes proposés dans le cadre du projet « Les métiers techniques au féminin » et, la seconde, en ouvrant les portes de l'École des métiers

techniques (EMT) afin de les faire découvrir. L'EMT est ensuite l'école professionnelle dans laquelle les jeunes filles se forment à la technique par la voie de l'apprentissage (en entreprise ou à l'école). Sans oublier la Haute Ecole ARC Ingénierie qui invite également les écolières à visiter ses instituts de recherche et forme des femmes aux métiers de l'ingénierie.

L'Etat seul doit-il porter cet objectif ?

Ce n'est pas le cas actuellement. En effet, le projet « Les métiers techniques au féminin » est conduit par un groupe de pilotage comprenant deux représentant-e-s d'entreprises formatrices. De plus, bon nombre d'actions de terrain menées dans ce projet, notamment les ateliers-stages « Techno'filles », se déroulent au sein d'entreprises qui collaborent ainsi activement à cette campagne de promotion.

En outre, l'Etat doit donner l'impulsion et travailler en partenariat étroit avec les entreprises ; ces dernières, en tant que formatrices et employeuses, sont les lieux concrets de réalisation de l'objectif d'augmenter la proportion de femmes travaillant dans les professions techniques.

Comment accompagner au mieux les filles et femmes en formation professionnelle et en emploi dans un métier technique ?

La constitution d'un réseau est une mesure allant dans le sens d'un accompagnement. Le projet « Les métiers techniques au féminin » comprend cet aspect, en vue non seulement de fournir des modèles du dynamisme des femmes engagées dans la technique, mais également de mettre en contact des professionnelles, des apprenties et étudiantes, sous la forme d'un « marrainage ou mentoring ».